



# NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Néovacs dans le Top5 des avancées scientifiques selon l'Inserm

Suresnes, le 26 février 2024 – 8h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, annonce que le développement de son candidat vaccin ciblant les cytokines IL-4 et IL-13 contre l'asthme allergique figure parmi les [Cinq avancées marquantes à l'Inserm en 2023](#).

Néovacs, en collaboration avec l'Inserm via deux équipes de recherche dirigées par Laurent Reber (Institut Infinity, Toulouse) et Pierre Bruhns (Inserm, Institut Pasteur), développe actuellement un vaccin Kinoïde ciblant simultanément l'IL-4 et l'IL-13 dans le cadre de l'asthme et la dermatite atopique.

L'asthme est une maladie chronique qui touche 4 millions de personnes en France et 340 millions dans le monde. L'asthme allergique se caractérise par une inflammation des bronches et une gêne respiratoire provoquée par l'inhalation d'allergènes, le plus souvent des acariens. Cette exposition aux acariens et autres allergènes induit une surproduction d'IL-4 et d'IL-13 dans les voies aériennes. Cela entraîne alors une cascade de réactions aboutissant à une hyperréactivité des voies respiratoires, une surproduction de mucus et une éosinophilie (taux trop élevé de globules blancs appelés éosinophiles dans les voies aériennes).

Néovacs et les chercheurs de l'Inserm et de l'Institut Pasteur ont démontré que leur vaccin conjugué, ciblant l'IL-4 et l'IL-13 humaines, a permis de neutraliser l'activité de ces deux protéines dans l'asthme allergique, bloquant notamment l'hyperréactivité bronchique, la surproduction de mucus et l'éosinophilie dans un modèle d'asthme allergique chez la souris « humanisée » exprimant l'IL-4 et l'IL-13 humaines à la place des protéines murines respectives. Les résultats ont été publiés dans la revue [Allergy](#) en mars 2023.

**Hugo Brugiere, PDG de Néovacs, déclare :** « *Nous sommes particulièrement fiers que nos travaux figurent dans le Top 5 des avancées majeures de l'Inserm sur 2023. C'est la preuve de la capacité de Néovacs à porter des innovations de rupture.*

*Nous avons montré l'efficacité de ce vaccin conjugué ciblant les IL-4 et l'IL-13 humaines dans un modèle d'asthme allergique chez la souris « humanisée ». Il est actuellement étudié chez le primate non humain et nous nous préparons à lancer un essai chez l'homme d'ici un an. ».*

Pour rappel, Néovacs, avec l'Institut Pasteur et l'INSERM, a déposé un brevet en Europe et aux États-Unis sur son nouveau candidat vaccin thérapeutique Kinoïde IL-4/IL-13 dans le traitement des allergies.

La Société a également signé deux contrats de licence exclusive mondiale négociés avec la filiale privée de l'Inserm (Inserm Transfert), au nom de ses partenaires académiques historiques, l'Inserm et l'Institut Pasteur, sur des familles de brevets stratégiques. Ces licences concernent les brevets définissant et protégeant les travaux de développement clinique et la commercialisation de candidats vaccins dans les domaines de l'asthme et des allergies alimentaires. Par ces accords, la société dispose des droits exclusifs d'exploitation de ces inventions.

## À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologie kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de cytokines (immunothérapie active) telles que les IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels.

Pour plus d'informations : [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

Jérôme FABREGUETTES-LEIB

Relations Investisseurs

[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)

01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT

Relations Presse financière

[acdudicourt@actus.fr](mailto:acdudicourt@actus.fr)

06 24 03 26 52

### **Avertissement :**

*La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.*

*Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.*

*Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.*

*Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.*